

Le Costume des chanoines dans l'Europe catholique Permanences et particularismes nationaux

Bernard Berthod

Curator, Musée d'art sacré de Fourvière, Lyon, France

Abstract:

The canonical institution appeared in the sixth century, the term *canonicus* signifying a cleric who leads a life in community with the bishop and other clerics, following a rule that is said to have come from Saint Augustin and whose main characteristic is the duty to pray in common at certain times during day and night. The rule was redefined after the Council of Trent (1563), life in community was eased and the attendance at the choir was reduced to the common attendance of the mass and daily recitation of the vespers.

From the twelfth to the seventeenth centuries canons used to wear over their white-linen *rochet*, a long coat called *capa* and in winter, a fur *almuce*. The head was covered by a cap. In the middle of the eighteenth century, very often they modernised their suit by replacing the *capa* by the *mozetta*, to imitate the bishops. Nevertheless, each country had its own dress-code, influenced by the national history, the political power, the climate, and his degree of autonomy towards the Holy See. (For a complete definition and description of the dress terms used, see Berthod et al. 2015).

Résumé :

L'institution canoniale apparaît dès les premiers siècles ; au VI^e siècle, le mot *canonicus* désigne le clerc qui mène une vie commune avec l'évêque et d'autres clercs en obéissant à une règle, dite de saint Augustin dont la caractéristique principale est l'obligation de prier en commun à certains moments de la journée et de la nuit. La règle est redéfinie après le concile de Trente (1563), la vie en commun se relâche et l'assistance au chœur se réduit à l'assistance en commun à la messe et la récitation quotidienne des Vêpres.

Dès le XII^e siècle et jusqu'au XVIII^e siècle, les chanoines portent sur le *rochet* en lin blanc un grand manteau appelé *chape* et une pèlerine de fourrure en hiver, appelée *aumusse*. La tête est couverte d'un bonnet. Au milieu du XVIII^e siècle, bien souvent ils modernisent leur costume en remplaçant la chape par la *mozette*, imitant en cela les évêques. Cependant, dans chaque pays, le costume diffère et obéit à un *dress code* influencé par la géographie : le climat, l'histoire nationale, le pouvoir politique et le degré d'autonomie vis-à-vis du Saint-Siège. (Pour une complète définition et description des termes vestimentaires employés, voir Berthod et al. 2015).

Contenu :

Géographie et climat / Géographie religieuse / Géographie politique / Essai d'uniformisation après le concile Vatican II

Géographie et climat

C'est d'abord le climat qui influence le vêtement canonial. Les églises sont réputées froides, l'hiver comme l'été. La fourrure qui permet de lutter contre le froid, devient un élément constitutif du costume canonial. Elle apparaît sur les épaules des chanoines au début du second millénaire sinon avant. A la fin du XII^e siècle, elle est portée sous forme de pèlerine de petit-gris appelée *aumusse* (fig. 1). Dans les diocèses du Nord, elle est souvent doublée d'hermine ou de fourrure blanche et associée à un grand manteau sans manche, fermé ou ouvert, appelé *chape*. Un bonnet, le *birretum*, fourré ou non, complète ce costume. Bien vite, l'*aumusse* en petit-gris est considérée comme une marque d'appartenance à un corps et un privilège. Ainsi les chanoines ne l'abandonnent pas à la belle saison mais la portent sur le bras, pour bien marquer leur appartenance au corps canonial (Berthod 2015, 79–87).



Fig. 1 :
Aumusse canoniale portée avec le vêtement liturgique.
Gravure rehaussée de gouache, France, vers 1850.
Coll. part. © G. Favier.



Fig. 2 :
Chanoine de basilique romaine portant la chape
d'hiver avec la traîne retroussée. Gravure rehaussée
de gouache, A. Depoletti, Rome, 1835.
Coll. part. © G. Favier.

Géographie religieuse

Après le concile de Trente, le costume de chœur des membres de la curie romaine s'uniformise. Il est constitué du rochet et de la chape (ou *cappa*), grand manteau en forme de cloche, sans manche et muni d'une traîne que seuls les cardinaux déploient; elle est portée « tirebouchonnée » par les autres membres de la curie et retenue sur le flan gauche par une bretelle d'étoffe passée en sautoir (fig. 2). Le chaperon de la chape est recouvert d'hermine durant l'hiver ; pendant l'été, l'hermine décousue laisse apparaître la doublure de soie cramoisie. Les chanoines des archibasiliques romaines (c'est-à-dire Saint-Pierre au Vatican, Saint-Jean de Latran et Sainte-Marie Majeure) sont considérés comme un collège de prélats avec rang de protonotaire *durante munere*, à ce titre ils portent le costume de la prélature décrit ci-dessus. Ce costume est rapidement adopté par les chapitres des autres basiliques romaines, puis par ceux des Etats pontificaux. Au XVIII^e siècle, cet usage s'étend aux basiliques et cathédrales des Etats de l'Italie méridionale et centrale (fig. 3). Lorsqu'en 1850, le pape Pie IX restaure la hiérarchie de l'Eglise catholique dans le Royaume-Uni, les chanoines des cathédrales prennent l'habit romain.

En France et dans l'Empire germanique, les Eglises dépendent davantage du souverain que de Rome et gardent jalousement leurs propres coutumes liturgiques et vestimentaires. Le droit régalien permet au Roi très chrétien et à sa Majesté apostolique de nommer les évêques et de prendre une part active dans la vie de l'Eglise nationale. Les chanoines de ces royaumes n'ont jamais porté le costume canonial romain. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ils gardent le rochet et l'aumusse. En France, sous le règne de Louis XV (1715-1774), les chanoines de chapitres insignes, en particulier de chapitres nobles, dont les membres fréquentent assidument la Cour, décident de moderniser leur costume que

d'aucuns jugent « incommode, extraordinaire et indécent » (Sachet 1928, 492) en remplaçant la chape par la mozette, souvent de couleur et comme les évêques, ils prennent par-dessous un rochet de fine dentelle (fig. 4). Ils sont suivis par les chanoines d'Europe centrale.

En Espagne, les chanoines optent pour un costume hybride qui rapproche leur silhouette de celle des évêques. Ils réinterprètent la *cappa* romaine. Ce costume très souvent en soie violette se comporte une mozette sans bouton et un court mantelet (à contrario, le mantelet prélatice est porté par tous les évêques et muni de boutons !); le rochet est garni au col d'un mince fraise godronnée qui rappelle le goût des espagnols pour cet ornement du costume apparu à la fin du XVIe siècle (Berthod 2014, 69–75).



Fig. 3 :
Chanoine de la cathédrale de Trévise portant la chape d'été avec la traîne retroussée.
Photographie, vers 1995.
© B. Berthod.



Fig. 4 :
Chanoine comte de Lyon avec le costume créé en 1748. Dessin à l'encre rehaussé de gouache, Lyon, Bibliothèque municipale.
© Bibliothèque municipale, Lyon

Les différences dues à l'éloignement se constatent aussi dans la forme du couvre-chef, la barrette ou *birretum*. La forme de barrette romaine, portée par l'ensemble du clergé, des simples clercs aux cardinaux, se fixe au XVIe siècle. Depuis l'ère carolingienne, le bonnet clérical reste malléable et se façonne sur la tête pour former un carré (la forme primitive du bonnet est celle de l'actuel *camauro* papal, voir Berthod et Blanchard 2001, 102); à la fin du XVIe siècle, on ajoute du cuir ou du carton pour conserver cette forme et la rendre indéformable ; progressivement, elle s'évase vers le haut et peut atteindre 12 centimètres. Elle est surmontée de trois appendices en forme d'arc de cercle appelés cornes, disposés selon les diagonales. Une houpe de soie est fixée à l'intersection des cornes (fig. 5). La barrette se pose sur la tête de telle sorte que la partie sans corne soit à gauche. En France, au XVIIe siècle, le bonnet s'allonge vers le haut, devient conique et la houpe de soie s'épaissit fortement. Curieusement, cette coiffure tronconique conserve son appellation de bonnet carré (fig. 6). En revanche, dans la péninsule ibérique, la barrette garde la forme carrée de la romaine, mais les cornes remontent aux extrémités pour former des pointes légèrement recourbées (fig. 7).



Fig. 5 :
Barrette romaine d'évêque assistant au trône pontifical, taffetas de soie, cuir et carton, vers 1990.
Coll. part. © G. Favier



Fig. 6 :
Bonnet carré. Statuette en mie de pain, Lyon, vers 1800.
Coll. Musée d'art religieux de Fourvière. © G. Favier.



Fig. 7 :
Barrette espagnol. Taffetas de soie et cuir.
Coll. part. © G. Favier..

Géographie politique

Dans les pays centralisés, comme la France et l'Empire habsbourgeois, où le monarque jouit de droits régaliens, celui-là fidélise les chapitres par l'attribution d'une *décoration* à l'image des décorations octroyées aux militaires et aux civils du royaume. Au XVIIIe siècle, les décorations ne correspondent plus à des ordres de chevalerie obéissant aux exigences médiévales mais sont seulement des marques d'honneur. Ces croix d'honneur, dont l'archétype est la croix à huit pointes de l'Ordre souverain de Malte, se porte sur l'habit militaire et l'habit de cour ainsi que sur l'habit de ville, c'est alors un modèle réduit agrafé à la boutonnière.



Fig. 8:
M. de Lupcourt, grand doyen du chapitre cathédral de Nancy portant la croix octroyée par le roi Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV en 1757. Huile sur toile.
Coll. part. Remerciement à M. Etienne Martin. © E. Martin.

Les clercs ne veulent pas demeurer en reste et, à partir de la moitié du XVIII^e siècle, certains chapitres-nobles, parmi les plus insignes, demandent au souverain de leur concéder le port d'une décoration particulière. Celle-ci est portée en sautoir sur l'habit de chœur et, dans le monde, elle est suspendue à la boutonnière comme une décoration civile. On notera, gallicanisme et josphisme aidant, que la concession de la croix est le fait du monarque et non du Siège apostolique. En France, les premiers chapitres à bénéficier de la complaisance royale sont Lyon, en 1748, Nancy, capitale du petit royaume du roi Stanislas, en 1757 (fig. 8 ; Martin 2010, 18–34 ; l'auteur remercie M. Etienne Martin), Brioude en 1772 puis Besançon en 1779 (fig. 9 et 10 ; l'auteur remercie M. Hadrien Lacoste). L'impératrice Marie-Thérèse en honore les chanoines de Cracovie en 1733, de Tournai en 1753 (Jadot 1950), de Mantoue en 1775 (Alexy 1996, 131–132, 164). A la fin du XVIII^e siècle, ces concessions se multiplient.



Fig. 9 :
Chanoine noble de la cathédrale Saint-Jean de Besançon portant la soutane violette et la croix pectorale octroyée par Louis XVI en 1779.
Huile sur toile. Coll. Hadrien Lacoste. © H. Lacoste.



Fig. 10 :
Croix pectorale des chanoines comtes de Besançon.
Huile sur toile
Coll. Hadrien Lacoste @ H. Lacoste.

Au XIX^e siècle, la différenciation géographique du costume canonial perdure. Alors que rien ne bouge dans la double monarchie austro-hongroise et dans les états qui s'en libèrent, la Révolution française a fait table rase de tous les privilèges ecclésiastiques. Sous l'Empire, les chanoines français reprennent la mozette noire et le rochet avec, quelques fois, un manteau sans manche dans les diocèses du nord du pays (fig. 11). Cependant, le clergé français, souvent royaliste, reste attaché aux marques d'honneur que les rois avaient octroyées aux chanoines et en particulier à la croix pectorale qui embellissaient leur tenue. Dès le milieu du siècle, ils se tournent vers le Saint-Siège pour demander et obtenir, par le truchement de leurs évêques, l'octroi de privilèges vestimentaires comme l'usage du violet et le port d'une croix pectorale (Berthod 1993). Cependant le Saint-Siège, dans ses concessions, prend soin d'octroyer une croix qui se rapproche davantage de la croix de Malte suspendue à un ruban de couleur que d'une croix latine que l'on pourrait confondre avec une croix prélatice (fig. 12). La barrette est souvent ornée d'un cordonnet ou d'une houppe de couleur.



Fig. 11 :
Manteau d'hiver des chanoines de Paris, laine,
velours de soie, vers 1950. Coll. part. © D.
Michallet



Fig. 12 :
Chanoine de la cathédrale d'Aix-en-Provence portant la
mozette et la croix pectorale octroyées par Pie IX en 1855.
Photographie, vers 1880. Coll. part. © G. Favier.

Essaie d'uniformisation après le concile Vatican II

Durant le concile, les Pères conciliaires ont émis le souhait de plus de simplicité dans le vêtement quotidien et choral de la hiérarchie. La garde-robe des prélats se simplifie à la suite de la promulgation du motu proprio *Pontificalis domus* du 28 mars 1968 et de l'instruction *Ut sive sollicito* du 31 mars 1969. La simplification du costume canonial va suivre.



Fig. 13 :
Chanoine de basilique romaine, soutane violette,
rochet et barrette à houpe de soie cramoisie.
Photographie vers 2010. © B. Berthod.



Fig. 14 :
Chanoine de la cathédrale de Dijon,
Portant l'aube et la croix pectorale.
Photographie vers 2005. © B. Berthod.

En effet, la lettre circulaire de la Sacrée Congrégation du Clergé, du 30 novembre 1970, signée par le cardinal Wright, abolit tous les privilèges vestimentaires des chanoines, interdisant (pour ceux qui en étaient honorés) le port de la mozette violette, du mantelet, de la ceinture à glands, des bas rouges, des souliers à boucles, du rochet, des pontificaux et la fourrure (Wright 1971, col. 258). La *Lettre* réduit le costume canonial au port d'une mozette noire liserée de violet sur le surplis. L'âge aidant, les chanoines font souvent la sourde oreille si bien qu'en 1987, la Congrégation pour le Clergé, tout en confirmant l'esprit de la *Lettre* de 1970, publie une autre *Lettre* datée du 9 mai 1987 qui permet aux chanoines de reprendre leur ancien costume avec l'accord de leur évêque y compris le port de la mozette violette pour les chapitres qui en avait l'usage ultérieurement (Innocenti 1987). Dans cette simplification même, la géographie indique des territoires ; en Italie et dans les zones ecclésiales directement sous son influence comme le Royaume-Uni, le violet est de retour, porté avec moins d'ostentation souvent avec seulement le rochet et la barrette à houppe de couleur (fig. 13), les chanoines protonotaires ajoutent le mantelet. En France, en Belgique, en Suisse, les chanoines prennent au chœur soit une coule blanche avec la croix pectorale (certains chapitres français dépourvus de croix en obtiennent une sous les derniers pontificats ; c'est le cas d'Annecy vers 1992, de Moulins en 2001 et de Créteil, diocèse créé en 1966, en 2010), à laquelle ils tiennent plus que tout (fig. 14) tandis que dans les diocèses allemands, du royaume d'Espagne et de l'ancienne double monarchie, ils ne semblent pas atteints par les missives romaines postconciliaires et revêtent soutane violette, *cappa magna* et chaperon d'hermine (fig. 15 et 16).

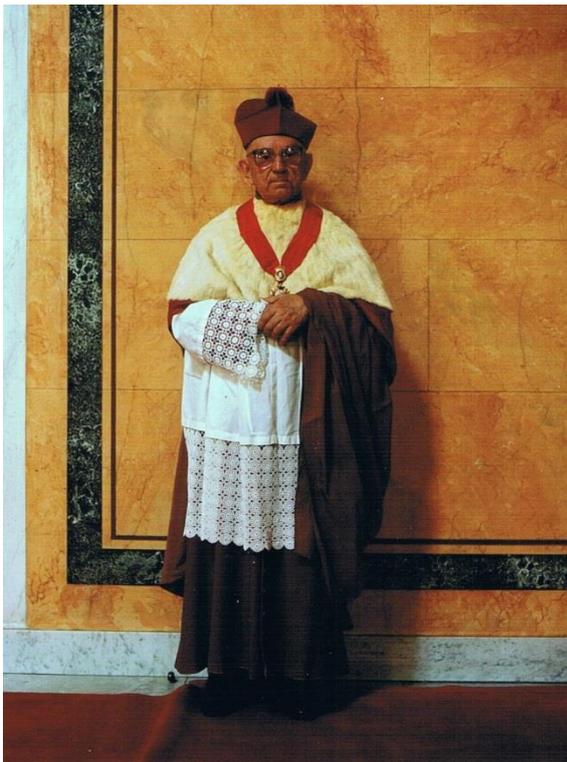


Fig. 15 :
Chanoine de la cathédrale primatiale d'Esztergom (Hongrie), portant la cappa magna d'hiver et la croix pectorale.
Photographie vers 1995. © Zdenko Alexis.



Fig. 16 :
Chanoines de la cathédrale métropolitaine de Bamberg, portant la barrette violette, le chaperon d'hiver en hermine et la croix pectorale.
Photographie vers 2005. © Chapitre de Bamberg.

Bibliographie

- Berthod, Bernard. 1993. *Du chapitre des croix, croix de chapitre des chanoines de France*. Lyon : Fourvière.
- Berthod, Bernard. 2014. « Un anachronisme poétique ; la survivance de la fraise dans le costume d'Eglise ». In *Dentelles et broderie : Hommage à Youlie Spantidaki*. Les rencontres des Musées Gadagne, edited by Bernard Berthod, 69–75. Lyon : Musées Gadagne.
- Berthod, Bernard. 2015. « La fourrure portée par les ecclésiastiques, du confort à la coquetterie. » In *Pelage et plumage, quand l'animal prend de l'étoffe*, edited by Danièle Véron-Denise, 79–87. Paris : AFET – SEPIA.
- Berthod, Bernard, Gaël Favier, and Elisabeth Hardouin-Fugier. 2006. *Dictionnaire des arts liturgiques du Moyen-âge à nos jours*. Chateaufort-sur-Charente : Frémur.
- Berthod, Bernard, and Pierre Blanchard. 2001. *Trésors inconnus du Vatican, cérémonial et Liturgie*. Paris : L'Amateur.
- Alexy, Denko, G. Alexy. 1996. *Ehrenzeichen der Kapitel in vormals Habsburgischen Ländern*. Vienna: Böhlau.
- Innocenti, Antonio, cardinal. 1987. *De Canonicorum Vestibus, Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation du Clergé*, signée d'Antonio, cardinal Innocenti, 18 mars 1987.
- Jadot, Jean. 1950. « Les croix de distinction des chanoines du chapitre de la cathédrale de Tournai. » *Revue belge de numismatique et de sigillographie* 96 : 101-110.
- Martin, Etienne, 2010. *Les croix de chapitre à Nancy et à Toul, évolution du costume canonial nancéien*. Paris : Histoire & Curiosités.
- Sachet, Alphonse. 1928. *Le Pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre à Saint-Jean de Lyon, 1392-1790*. Lyon : P. Grange.
- Wright, Joseph, cardinal. 1971. *Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation du Clergé*, signée de Joseph, cardinal Wright, 30 octobre 1970. *Documentation catholique* 1582.